

St-Rémi d'Amherst, le 10 août 2015

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 10^{ième} jour du mois d'août 2015, à laquelle sont présents le maire monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Gaston Beaulieu | Daniel Lampron |
| Carole Cardinal – Martineau | Yves Duval |
| Denise Charlebois | |

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Robitaille est absent et son absence est motivée.

Monsieur Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et madame Bernadette Ouellette, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Il y a plus de courage que de talent dans la plupart des réussites (Félix Leclerc)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 10 août 2015

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 juillet 2015**
Résolutions numéros 137-15 à 159-15 inclusivement.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2015**
 - 4.1. Déboursés du 01-07-2015 au 31-07-2015 pour un montant total de 116 831.23 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 52 632.03 \$
- 5. Correspondance**
 - 5.1. Accident véhicule tout terrain, recommandation du coroner
 - 5.2. Bowmore Exploration Ltée, demande d'autorisation pour forage
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Confirmation de l'embauche de madame Bernadette Ouellette
 - 6.2 Résolution autorisant madame Linda Proulx à effectuer les dépôts bancaires
 - 6.3 Dépôt des indicateurs de gestion 2014
 - 6.4 Décès de madame Pierrette Demers Wingfield, épouse de monsieur Harry Wingfield, ancien conseiller
 - 6.5 Retrait de la mutuelle MUT00753 – Groupe ACCIsst

- 6.6 Adhésion – mutuelle du Groupe Conseil NOVO SST
- 6.7 Société des élus – gestion de l’eau en territoire municipal
- 6.8 Dossier employé #5-089, résolution ratifiant l’entente avec la CNT
- 6.9 Résolution d’approbation, deuxième projet pacte rural
- 6.10 Résolution pour renouvellement de la marge de crédit
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt rapport mensuel Sureté du Québec
 - 7.2 Rapport du directeur du service incendie et suivi des dossiers
 - 7.3 Confirmation aide financière – formation pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 7.4 Résolution confirmant entente temporaire service de désincarcération MRC de Papineau
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Programme TECQ 2014-2018 – Programmation des travaux
 - 8.2 Appel d’offres pour réserve de sable abrasif AB-10
 - 8.3 Appel d’offre pour gravier MG-20
 - 8.4 Appel d’offres – Travaux programme TECQ 2014-2018
 - 8.5 Confirmation d’emploi – monsieur Stéphane Paquette
 - 8.6 Confirmation subvention env. discrétionnaire
 - 8.7 Coupe forestière, chantier du lac “E”
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Dépôt et suivi soumission pour le contrôle des insectes piqueurs 2016 à 2018
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Réforme cadastrale - Chemin du Lac Rognon
Parcelles de terrains au Lac-de-la-Sucrerie
Délimitation de la propriété de Jean-Guy Galipeau
 - 10.2 Schéma d’aménagement – avis préliminaire zone rurale
 - 10.3 Rapport d’activités – Léo-David Robitaille
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Projet de bibliothèque & chalet des loisirs à Vendée, préparation des plans
 - 11.2 Estimation pour panneaux et affichage au chalet des loisirs - fonds maison de la traversée
 - 11.3 Déplacement de la borne interactive et support à panneau à la halte routière
 - 11.4 Réfection de la patinoire de Vendée, suivi du dossier
- 12. Histoire et patrimoine**
- 13. Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 160-15: RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant;

7.5 Borne sèche – Secteur Rockway Valley.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 161-15: RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

Que le procès-verbal du 13 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 137-15 à 159-15 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

4.1 RÉS 162-15: DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de juillet 2015 pour un montant total de 116 831.23 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 52 632.03 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 ACCIDENT VÉHICULE TOUT TERRAIN, RECOMMANDATION DU CORONER

À la demande du Bureau du coroner du Québec, le ministère des affaires municipales invite les municipalités locales à régler l'installation des câbles d'accès à une propriété en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme compte tenu de plusieurs cas de décès de conducteur de véhicules tout-terrain.

Nous avons reçu des félicitations relativement à la propreté de la halte routière.

La MRC des Laurentides informe la population que la piste cyclable du corridor aérobie aux abords du lac des Pins sera rouverte d'ici quelques semaines, et ce, en toute sécurité.

5.2 RÉS 163- 15 BOWMORE EXPLORATION LTÉE, DEMANDE D'AUTORISATION POUR FORAGE

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil abroge la résolution # 216-14 et approuve l'entente intervenue entre Troisvert Immeubles et Bowmore exploration et autorise les forages, tel qu'indiqué dans la lettre déposée le 3 août 2015.

Adoptée à la majorité

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 164-15 CONFIRMATION EMBAUCHE – MME BERNADETTE OUELLETTE

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Bernadette Ouellette au poste de directrice générale adjointe confirmé par la résolution numéro 221-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la rémunération et les conditions de travail de la DGA ont été établies le 1^{er} décembre 2014 entre Madame Ouellette, le directeur général et le maire, les dites conditions ayant été entérinées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT son entrée en fonction soit le 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que la période de probation a été établie à six mois;

CONSIDÉRANT l'évaluation du travail de la DGA Madame Ouellette faite par le directeur général ainsi que la lettre de recommandation adressée aux membres du conseil le 2 juillet dernier par celui-ci;

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil ratifie l'embauche de madame Bernadette Ouellette au poste de directrice générale adjointe, selon les conditions de travail préétablies entre les parties, et autorise le maire et le directeur général à signer avec Madame Ouellette le contrat de travail.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 165-15 RÉSOLUTION AUTORISANT MME LINDA PROULX À EFFECTUER LES DÉPÔTS BANCAIRES

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil autorise madame Linda Proulx à effectuer le déplacement requis pour procéder aux dépôts bancaires.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 166-15 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil accepte le dépôt des indicateurs de gestion 2014.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 167-15 DÉCÈS DE MADAME PIERRETTE DEMERS WINGFIELD, RÉSOLUTION DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité témoigne à la famille éprouvée ses profondes condoléances pour le décès de madame Pierrette Wingfield, épouse de monsieur Harry Wingfield, ancien conseiller municipal.

Adoptée à la majorité

**6.5 RÉS 168-15 RETRAIT DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SST
MUT00753- GROUPE ACCISST**

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil se retire de la Mutuelle de prévention en SST - MUT00753 du Groupe ACCISST et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à la majorité

**6.6 RÉS 169-15 ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SST – GROUPE
CONSEIL NOVO SST**

CONSIDÉRANT QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Novo SST en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

Que le conseil autorise Groupe Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

Adoptée à la majorité

**6.7 RÉS 170-15 OBV DE LA ROUGE ET PETITE NATION - GESTION DE L'EAU EN
TERRITOIRE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon met en place une formation d'une demi-journée sur la gestion de l'eau en territoire municipal;

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil sélectionne l'entretien et l'aménagement du réseau routier (fossés, ponts et ponceaux, stationnements, abat poussière) à titre de formation souhaitée.

Adoptée à la majorité

RÉS 171-15 DÉJEUNER D'AFFAIRES – SOCIÉTÉ DES ÉLUS DES LAURENTIDES

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil autorise les déboursés pour l'inscription des élus et des cadres municipaux qui souhaitent participer au déjeuner d'affaires de la Société des

Élus des Laurentides qui aura lieu le 10 septembre 2015 à la salle municipale de Labelle.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 172-15 DOSSIER EMPLOYÉ # 5-089, RÉOLUTION RATIFIANT L'ENTENTE AVEC LA CNT

CONSIDÉRANT les plaintes déposées par l'employé #05-0089 auprès de la Commission des normes du travail du Québec;

CONSIDÉRANT la médiation intervenue entre les parties concernées auprès de la CNT :

CONSIDÉRANT que suite à cette médiation les parties impliquées en sont venues à une entente;

CONSIDÉRANT l'obligation imposée par la CNT de respecter la confidentialité de l'entente;

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil ratifie l'entente conclue entre la Commission des Normes du Travail, la Municipalité et l'employé #05-0089 le 3 août 2015.

Adoptée à la majorité

6.9 RÉS 173-15 RÉSOLUTION D'APPROBATION VOLET II PACTE RURAL

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise les projets suivants à être déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier dans le cadre du volet II du pacte rural 2014-2015;

| Projet | \$ |
|----------------------------|------------------|
| Réfection terrain tennis | 5 000 \$ |
| Réfection patinoire Vendée | 4 500 \$ |
| Parc centre communautaire | 9 155 \$ |
| | |
| Total | 18 655 \$ |

Adoptée à la majorité

6.10 RÉS 174-15 RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accepte le renouvellement de la marge de crédit variable auprès de la caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées, selon les termes négociés antérieurement et autorise le maire Bernard Lapointe et la directrice générale adjointe Bernadette Ouellette à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à la majorité

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT RAPPORT MENSUEL SURETÉ DU QUÉBEC

Le rapport cumulatif détaillé est disponible au bureau municipal pour consultation.

7.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE ET SUIVI DES DOSSIERS

Monsieur Yves Duval dépose son rapport d'intervention pour le mois de juillet. Il mentionne le manque important de personnel dans le secteur de Vendée.

De plus, il informe le conseil qu'à compter de la semaine du 17 août 2015, le service incendie débutera les interventions de prévention dans le secteur de Vendée, Lac Cameron et Lac-de-la-Sucrierie.

7.3 CONFIRMATION AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Le ministère de la Sécurité publique confirme l'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, ce qui permet de favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises. Les sommes allouées seront versées par l'entremise de la MRC.

7.4 RÉS 175-15 RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ENTENTE TEMPORAIRE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION MRC DE PAPINEAU

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie l'entente temporaire relativement au service de désincarcération avec la MRC de Papineau telle que déposée le 24 juillet 2015.

Adoptée à la majorité

7.5 RÉS 176-15 BORNE SÈCHE – SECTEUR ROCKWAY VALLEY

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise l'installation d'une borne sèche dans le secteur Rockway Valley.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 177-15 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu du tableau de programmation daté du 23 juillet 2015 et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à la majorité

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides



Municipalité d'Amherst

RÉS 178-15 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 505-15

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 216 580 \$ ET UN EMPRUNT DE 216 580 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst a reçu la confirmation du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant de subvention totalisant 777 323 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de 2015 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à contribuer la somme de 216 580\$ pour la même période;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009 modifié par l'article 23 du chapitre 21 des lois de 2012 de sorte que ce règlement d'emprunt ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant de 216 580 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour la réfection du chemin St-Louis, du chemin du Lac-de-la-Sucrerie, les rues du village, les chemins du secteur Boileau et le rechargement de gravier sur l'ensemble des chemins municipaux.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 216 580 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 216 580 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 11 mai 2015

Adoption : le 10 août 2015

Bernard Lapointe
Maire

Bernard Davidson
Directeur général

- 8.2** **RÉS 179-15** **APPEL D’OFFRES POUR RÉSERVE DE SABLE ABRASIF AB-10**
- Proposé par madame la conseillère Carole Martineau
- Que le conseil mandate le directeur général à demander des soumissions par voie d’invitation pour la confection d’une réserve de sable et abrasif pour l’hiver 2015-2016.
- Adoptée à la majorité
- 8.3** **RÉS 180-15** **APPEL D’OFFRES POUR GRAVIER MG-20**
- Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu
- Que le conseil mandate le directeur général à demander des soumissions publiques pour la fourniture de gravier de type MG-20 tout venant, en fonction du budget disponible au programme TECQ 2014-2018.
- Adoptée à la majorité
- 8.4** **RÉS 181-15** **APPEL D’OFFRES TRAVAUX PROGRAMME TECQ 2014-2018**
- Proposé par madame la conseillère Carole Martineau
- Que le conseil embauche la firme d’ingénieur Équipe Laurence afin de définir le coût de réalisation des travaux, la préparation des plans et devis, la supervision et la surveillance des travaux dans le cadre de la programmation TECQ 2014-2018 conformément à l’offre déposée.
- Adoptée à la majorité
- RÉS 182-15** **APPEL D’OFFRES TRAVAUX PROGRAMME TECQ 2014-2018**
- Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval
- Que le conseil mandate le directeur général à demander des soumissions publiques pour les travaux à effectuer dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 selon la programmation des travaux.
- Adoptée à la majorité
- 8.5** **RÉS 183-15** **CONFIRMATION D’EMPLOI – MONSIEUR STÉPHANE PAQUETTE**
- Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval
- Que le conseil confirme l’embauche de monsieur Stéphane Paquette à titre de chauffeur-manœuvre aux travaux publics sous une période d’approbation de six mois.
- Adoptée à la majorité
- 8.6** **RÉS 184-15** **CONFIRMATION DE LA SUBVENTION D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**
- CONSIDÉRANT QUE le ministre nous confirme une aide financière de 23 000\$ pour l’amélioration des chemins du Lac-Cameron, du Lac-de-la-Grange, du Lac-Labelle, du Lac-Rognon et du Pavillon.
- Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu
- QUE le conseil autorise la réalisation des travaux précités dans le cadre de la subvention d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal.
- Adoptée à la majorité

8.7 **COUPE FORESTIÈRE, CHANTIER DU LAC "E"**

Madame la conseillère Carole Martineau fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu avec l'Association du Lac-de-la-Décharge, l'Association du Lac Cameron et Scierie Carrière relativement à la coupe forestière du chantier du lac "E".

9 **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

9.1 **RÉS 185-15** **DÉPÔT ET SUIVI SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS 2016 À 2018**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 911344 du SEAO pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de GDG Environnement au prix de 389 985.00\$ (avant les taxes) pour 3 ans, laquelle est conforme aux documents d'appel d'offres;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil octroi le contrat à GDG Environnement pour les années 2016-2017 et 2018.

Adoptée à la majorité.

10 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

10.1 **RÉS 186-15** **RÉFORME CADASTRALE – CHEMIN DU LAC ROGNON – PARCELLES DE TERRAINS AU LAC-DE-LA-SUCRERIE – DÉLIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DE JEAN-GUY GALIPEAU**

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil mandate le directeur général à procéder aux démarches auprès d'une firme d'arpenteurs afin de régulariser les problématiques précitées au meilleur coût et aux meilleures conditions.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous les contrats nécessaires dans cette démarche.

Adoptée à la majorité

10.2 **RÉS 187-15** **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – AVIS PRÉLIMINAIRE ZONE RURALE**

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil appui le projet préliminaire de la zone mixte proposé par la MRC dans le schéma d'aménagement.

Adoptée à la majorité

10.3 **RAPPORT D'ACTIVITÉS – LÉO-DAVID ROBITAILLE**

Le directeur général dépose les rapports d'activités de monsieur Léo-David Robitaille, inspecteur-adjoint en bâtiment. Les rapports sont disponibles pour consultation.

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 RÉS 188-15 PROJET DE BIBLIOTHÈQUE & CHALET DES LOISIRS À VENDÉE, PRÉPARATION DES PLANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de construire une bibliothèque ainsi qu'un chalet des loisirs à Vendée;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil obtienne un estimé des coûts de préparation des plans et que ce projet soit financé dans le budget 2016 sous réserve de dégager les fonds nécessaires dans le budget 2015.

Adoptée à la majorité

11.2 RÉS 189-15 ESTIMATION POUR PANNEAUX ET AFFICHAGE AU CHALET DES LOISIRS - FONDS MAISON DE LA TRAVERSÉE

CONSIDÉRANT QU'un montant de 9 000\$ était prévu au budget du service incendie pour l'acquisition d'un réservoir d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une borne sèche sera installée en remplacement du réservoir;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise un déboursé de 2 500 \$ pour l'acquisition de panneaux et que ce montant soit imputé au poste de dépenses 02 22000 640 compte tenu de l'économie réalisée.

Adoptée à la majorité

11.3 BORNE INTERACTIVE ET SUPPORT À PANNEAU À LA HALTE ROUTIÈRE

La municipalité mettra en place les ressources nécessaires afin de permettre l'ouverture et la fermeture de la halte routière pour l'utilisation maximale de la borne interactive.

RÉS 190-15 SUPPORT À PANNEAU À LA HALTE ROUTIÈRE

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise un déboursé de 150 \$ pour l'acquisition d'un promontoire, lequel sera installé à la halte routière.

Adoptée à la majorité

11.4 RÉS 191-15 RÉFECTION DE LA PATINOIRE DE VENDÉE, SUIVI DU DOSSIER

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil autorise un déboursé de 4 500 \$ pour la réfection de la patinoire de Vendée afin de couvrir les réparations non prévues par la garantie et que ce projet soit financé par le volet II du pacte rural 2014-2015.

Adoptée à la majorité

15 RÉS 192-15: LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Bernadette Ouellette
secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bernard Lapointe,
Maire